

Royaume du Maroc

Ministère de l'Agriculture
et du Développement Rural

Direction de la Protection des
Végétaux des Contrôles Techniques
et de la Répression des Fraudes

20 MARS 2003

N° /DCTP/PV/1 8

Rabat, le

ATTESTATION

Le Directeur de la Protection des Végétaux des Contrôles Techniques et de la Répression des Fraudes atteste que :

le produit :	FOSFITRUS
à base de :	
30% p/p	Anhydride phosphorique P ₂ O ₅ (*)
20% p/p	Oxyde de potassium K ₂ O (*)
(*) Phosphore et potassium sous forme de phosphite de potassium	
Destiné :	à la nutrition des cultures

n'est pas un pesticide à usage agricole et en conséquence, il n'est pas soumis à la législation sur les pesticides actuellement en vigueur au Maroc.

Cette attestation est délivrée à la société **OMNIUM AGRICOLE du SOUSS**,
Zone Industrielle Tassila II Agadir, pour servir et valoir ce que de droit. ✓

Le Directeur de la Protection des
Végétaux des Contrôles Techniques
et de la Répression des Fraudes



Signé : Abderrahmane HILALI